



**Commune de Montanaire**  
BUREAU DU CONSEIL

Thierrens, le 9 septembre 2025

**Convocation à la séance du Conseil communal**

**JEUDI 2 OCTOBRE 2025 A 19H30**

**A la salle du Conseil communal à Thierrens**

**Ordre du jour**

1. Appel
2. Démission, assermentation et nomination
3. Présentation du label commune en santé par Unisanté
4. Approbation du PV de la séance du 23.06.2025 à Chapelle-sur-Moudon
5. Communications du Bureau
6. Préavis N° 06/2025 – PACom – enquête complémentaire concernant l'espace réservé aux eaux (ERE)
7. Préavis N° 07/2025 – Indemnités de la Municipalité et du Conseil communal
8. Rapports des délégués aux diverses Associations
9. Communications de la Municipalité
10. Elections communales 2026
11. Divers

Les membres du Conseil ne pouvant être présents à la séance sont tenus de s'excuser dans les meilleurs délais (24h à l'avance) auprès de :

Président 079 833 14 13 - conseil@montanaire.ch

Secrétaire 079 768 89 08 - secretaireconseil@montanaire.ch

Nous vous rappelons que selon le Règlement du Conseil communal de Montanaire, chaque membre du Conseil est tenu de se rendre à l'assemblée, lorsqu'il est régulièrement convoqué.

Les préavis municipaux, les rapports ainsi que le procès-verbal de la séance précédente sont téléchargeables sur le site sécurisé de Montanaire. Le nouveau mot de passe confidentiel pour y accéder est :

**ConseilMontanaire1250**

Pour le Conseil communal

Le Président

  
Frédéric Perrin



La Secrétaire

  
Marjorie Franzini

Les séances du Conseil communal sont ouvertes au public.